



Direction des affaires juridiques

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 1

AMENAGEMENT NUMERIQUE - MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE MONTÉE EN DÉBIT

Désignation des représentants du Département à la Commission d'appel d'offres commune avec le Département de la Côte d'Or

Président : Mme Claude CANNET

Membres présents : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-3,

Vu la réponse ministérielle à la question n° 23960 publiée au JO Sénat du 21 septembre 2006,

Vu la délibération du 26 septembre 2014 aux termes de laquelle le Conseil général a adopté une stratégie d'aménagement numérique et les conditions de sa mise en œuvre,

Vu la délibération du 22 septembre 2023, aux termes de laquelle la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la désignation d'un Conseiller départemental titulaire et d'un Conseiller départemental suppléant pour représenter le Département de Saône-et-Loire à la commission d'appel d'offres commune aux deux Départements précités dans le cadre du groupement,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Département de Saône-et-Loire à la Commission d'appel d'offres (CAO) commune avec le Département de la Côte d'Or en lieu et place de celle réalisée le 22 septembre 2023 au regard tant de la réglementation que de la doctrine administrative,

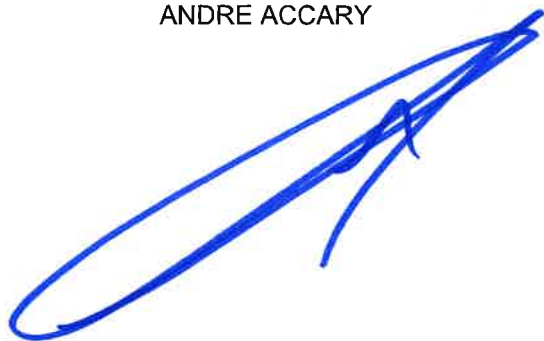
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- de désigner M. Anthony VADOT en tant que titulaire et M. Pierre BERTHIER en tant que suppléant pour représenter le Département de Saône-et-Loire au sein de la Commission d'appel d'offres commune avec le Département de la Côte d'Or, dans le cadre de la convention de groupement de commandes relative à la maintenance des infrastructures de montée en débit.

Anthony VADOT et Pierre BERTHIER, élus proposés à la désignation, ainsi qu' Arnaud DURIX, élu désigné jusqu'alors, quittent la salle lors des débats et du vote et prennent ainsi pas part au vote.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le

19/04/2024

Publié ou Notifié le

22/04/2024

Affiché le